

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 6 mars 2017, à 19h00, présidé par le Pro-Maire, Sébastien Desgagnés, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M.	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu. Monsieur Gérard Duteau, maire, est absent.

2017-03-06-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2017-03-06-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. [Adoption des minutes du 6 février 2017](#)
6. Lecture et approbation des comptes
 - [Liste des comptes fournisseurs](#)
 - [Rémunérations, prélèvements et autres](#)
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
 - Adoption SECOND PROJET de Règlement 270 modifiant le règlement de zonage no 237
 - Adoption SECOND PROJET de règlement 273 modifiant le règlement de zonage no 237
 - Ouverture de soumission – Rechargement 2017
 - Ouverture de soumission – Fauchage des bords de chemins
 - Adoption du Registre des entrepreneurs 2017 _Équipements et matériaux
 - Inscription Formation ADMQ : La préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques
 - Appui à la CPTAQ : Projet course de bazous 2017
 - Indian Stream – Engagement pour les frais d'entretien des infrastructures
 - Demande d'appui- Projet régional d'amélioration d'internet haute vitesse
 - Hébergement en zone agricole – Demande d'assouplissement
 - Demande d'appui - Projet de garderie
9. Usine d'épuration
10. Aqueduc
11. [États financiers mensuels](#)
12. Dépôt du rapport de correspondance
13. Régie incendie
 - Dépôt du Rapport financier 2016
14. Régie des déchets solides
15. Loisirs
16. Trois Villages
17. Famille et culture
 - [MADA/CAB : Recrutement de bénévoles d'accompagnement](#)
18. Journal
19. Divers
 - Date des prochaines réunions de travail :
 - mardi le 28 mars à 18h30
 - Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 3 avril
 - MRC de Coaticook : Dépôt du [Rapport financier 2016](#) et du [Plan d'action 2017](#)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

- Refinancement d'emprunt par billets

- 20. Période de questions
- 21. Varia
- 22. Levée

Adopté.

2017-03-06-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : Un citoyen demande si la municipalité va faire de nouvelle démarche auprès de sa voisine pour avancer son dossier d'installation septique et si la municipalité fera d'autres avancements pour son dossier.

R : Les démarches que la municipalité pouvait faire auprès de la voisine sont faites. Concernant l'ensemble de son dossier, des lettres recommandées lui ont été envoyées en réponse à sa mise en demeure et en réponse à sa question du 20 janvier 2017. Les assurances de la municipalité ne nous ont pas envoyé de rapport suite à la rencontre.

Q : Ce citoyen nous demande des précisions concernant le budget, notamment concernant l'écart de revenus et de dépenses par rapport à l'année précédente, de même qu'à savoir comment se fait-il que les citoyens habitant sur la route 141 dont l'entretien est réalisé par le MTQ paie les mêmes taxes que les autres.

R : L'écart des revenus et de dépenses du budget 2017 par rapport à celui de 2016 est principalement dû aux investissements prévus dans le cadre de l'utilisation de la TECQ 2014-2018. Les revenus supplémentaires de subventions sont présentés au budget, tout comme les dépenses d'investissements qui sont présentées par poste d'investissement. Concernant les taxes qui sont perçues des propriétaires de terrain le long des routes dont l'entretien est fait par le MTQ, la taxation demeure la même que pour tous les autres citoyens. Toutefois, des taxes de services sont en vigueur, notamment pour les secteurs qui ont le réseau d'aqueduc ou qui sont reliés à l'usine de traitement d'eaux usées. Pour ce qui est des dépenses d'entretien des chemins, celles-ci sont réparties à part égale entre tous les citoyens, dans la taxe générale qui elle est basée sur l'évaluation foncière. Il est précisé que pour l'entretien des chemins municipaux, certaines subventions gouvernementales sont également versées à chaque année à la municipalité et sont prises en compte dans le budget.

Q : Un citoyen demande s'il y a eu du nouveau concernant les panneaux de vitesse (ajouts de pancarte pour avertir des endroits dangereux et réduction de vitesse par endroits)

R : Des pancartes seront ajoutées durant l'été pour les endroits dangereux. Concernant la modification des limites de vitesse, compte tenu de la lourdeur de la documentation exigée actuellement pour faire une telle demande de modification et du fait que dans le projet de loi 122 visant à accroître l'autonomie des municipalités, il est prévu que les municipalités obtiennent le pouvoir de légiférer les limites de vitesse sur leur territoire, il n'y a pas eu de démarches réalisées en ce sens. Nous attendons l'adoption du projet de loi 122 avant de travailler sur ce dossier.

**2017-03-06-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6
FÉVRIER 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 6 février 2017 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

2017-03-06-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payés. Chèques 5776 à 5815 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (176 747.59\$), la liste des prélèvements (janvier 2017) et le rapport de salaires versés (février 2017) en date du 28 février 2017.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2017-03-06-06: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Aucune nouvelle information.

**2017-03-06-07 : ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #270
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237-14 AFIN DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS SUR LES CHAMPS DE COURSE DE VÉHICULES
MOTORISÉS, LES USAGES TEMPORAIRES ET SUR LES ACTIVITÉS
RÉCRÉATIVES CONTRAIGNANTES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE
URBAIN**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 237-14 afin de modifier les dispositions sur les champs de course de véhicules motorisés, les usages temporaires et sur les activités récréatives contraignantes à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 9 janvier 2017 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 6 février 2017 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 270 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les champs de course de véhicules motorisés, les usages temporaires et sur les activités récréatives

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

contraignantes à l'intérieur du périmètre urbain».

Article 3

Le règlement de zonage est modifié par le retrait des mots « 1000 mètres de tout périmètre d'urbanisation et » à l'article 12.3 pour se lire comme suit :

« 12.3 LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS

La construction de nouvelles résidences est prohibée dans un périmètre de 300 mètres de tout champ de courses de véhicule motorisé existant.

Lorsque permis à la grille des spécifications, l'implantation d'une nouvelle piste de course ou d'essai de véhicules motorisés doit être localisée à une distance minimale de 300 mètres d'une résidence.»

Article 4

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout des articles 18.6, 18.7 et 18.8 suite à l'article 18.5.2 droits acquis des roulottes comme suit :

« 18.6 LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS OCCASIONNELS

Il est possible d'utiliser une partie de terrain afin d'aménager un champ de course de véhicules motorisés de nature occasionnelle dans les zones forestière, villégiature forestière et forestière restreinte aux conditions suivantes :

- a) Aucune construction permanente;
- b) Aucun revêtement de sol solide (asphalte ou béton);
- c) Les activités doivent être à au moins 300 m de toute résidence autre que celle du propriétaire du terrain. Toutefois, la distance d'une autre résidence peut être réduite avec l'autorisation écrite du propriétaire de celle-ci.

18.7 MARCHÉS EXTÉRIEURS DIVERS

Les marchés extérieurs de bric-à-brac, d'artisanat, de produits d'utilité domestique ou de produits alimentaires sont autorisés dans les zones autres que résidentielles aux conditions suivantes :

- a) Les produits doivent obligatoirement être étalés sur des comptoirs ou dans des kiosques temporaires.
- b) L'exposition et la vente des produits doivent respecter une marge de recul avant de cinq (5) mètres.
- c) Aucun produit ne doit être étalé à moins de trois (3) mètres des lignes arrière et latérales du terrain.

18.8 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES COMMERCIALES TEMPORAIRES

Les cirques, foires et autres activités de récréation commerciale sont autorisés dans les zones autres que résidentielles, pour une durée maximale de dix (10) jours.»

Article 5

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout de la classe d'usage « activité récréative contraignante » comme usages autorisés pour la zone RC-1 à la grille des spécifications.

Article 6

Le règlement de zonage est modifié par le retrait de la classe d'usage « activité récréative contraignante » comme usages autorisés pour les zones M-1 et M-2 à la

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

grille des spécifications.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

**2017-03-06-09 : ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 273
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237-14 AFIN DE PERMETTRE
CERTAINS USAGES PARTICULIERS À LA MUNICIPALITÉ SUR SES
PROPRIÉTÉS**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 237-14 afin de permettre certains usages particuliers à la Municipalité sur ses propriétés;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 2017 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la même séance du conseil du 6 février 2017 par le membre qui a donné l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 273 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre certains usages particuliers à la Municipalité sur ses propriétés* ».

Article 3

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout de l'article 34.2.3 suite à l'article 34.2.2 *usages prohibés dans toutes les zones* pour se lire comme suit :

« 34.2.3 Exceptions pour la Municipalité

Malgré la grille des spécifications ou toutes autres dispositions contraires au présent article, la Municipalité peut, sur ses propriétés, entreposer les matériaux, outils et machineries nécessaires à ses activités.

Cependant, en cours avant ou latérale secondaire, une haie, un écran tampon ou clôture devra camoufler l'entreposage de la voie publique. »

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2017-03-06-10 : OUVERTURE DE SOUMISSIONS – RECHARGEMENT SUR DIVERS CHEMINS 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a procédé à un appel d'offre public via le Système électronique d'appel d'offre(SEAO) le 7 février 2017,

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par :

FOURNISSEUR	Montant avant taxes Projet A : MG 20 b	Montant avant taxes Projet B : MG 20 b fracturé 100%
Pavages Maska Inc	140 849.28\$	158 702.40\$
Couillard Construction Limitée	100 245.60\$	128 079.00\$
Sintra inc.	128 999.52\$	145 669.80\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour le Rechargement sur divers chemins 2017 à Couillard Construction Limitée, le plus bas soumissionnaire pour les deux projets. Le contrat est accordé pour le projet A au montant de 100 245.60\$ plus taxes et pour le projet B au montant de 128 079.00\$ plus taxes;

Adopté.

2017-03-06-11: OUVERTURE DE SOUMISSIONS FAUCHAGE DES ABORDS ROUTIERS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a un appel d'offre sur invitation pour le fauchage des abords routiers 2017 pour environ 83,5km bilatéral ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de deux ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par :

FOURNISSEUR	Prix unitaire	Montant Avec taxes
Ghislain Raymond Lafaille	39\$/km	3 744.17\$
Travaux Légers Enr.	43\$/km	4 128.17\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour le fauchage des abords routiers 2017 à Ghislain Raymond Lafaille pour un montant de 3 744.17\$ taxes incluses. Tel que mentionné à l'appel d'offre, la fauche devra avoir lieu entre le 3 et le 14 juillet 2017

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

**2017-03-06-12 : ADOPTION DU REGISTRE DES FOURNISSEURS
D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIAUX 2017**

ATTENDU QU'un appel de soumissions pour constituer un registre des entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux de voirie a été transmis aux entreprises désignées par le conseil, selon le devis préparé par Mme Marie-Soleil Beaulieu, secrétaire-trésorière, le 12 janvier 2017;

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour la location d'équipements sont au nombre de treize;

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour la fourniture de matériel sont au nombre de cinq;

ATTENDU QUE le registre permettra à la Municipalité, si elle doit superviser ou ordonner des travaux, de recommander ou de choisir l'entrepreneur approprié. Le ou les contrat(s) seront donnés en fonction des prix, de la disponibilité, de la proximité du lieu des travaux et de façon à respecter la loi et la Politique de gestion contractuelle en vigueur et des articles 936 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27-1). Ainsi, un entrepreneur ne pourra cumuler 25 000 \$ de contrat avec la Municipalité à moins que celle-ci ne procède par appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité de constituer un Registre des fournisseurs d'équipements et de matériel 2017 avec les tarifs et soumissions reçues par les entrepreneurs pouvant réaliser ou contribuer à la réalisation de travaux de voirie.

Adopté.

**2017-03-06-13: FORMATION DE L'ADMO : LA PRÉPARATION ET LA
RÉDACTION DE DOCUMENTS, DU PROCÈS-VERBAL À L'ÉCRITURE DE
RÈGLEMENTS ET POLITIQUES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Mme Marie-Soleil Beaulieu à la formation «La préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques» pour un montant de 364.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

**2017-03-06-14 : DEMANDE D'APPUIE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À
LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR
DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE : ÉVÉNEMENT COURSE DE
BAZOUS 2017**

CONSIDÉRANT la présente demande du propriétaire du lot 5 486 585, Monsieur Michel Gagnon, pour une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec(CPTAQ) a été déposée en date du 3 février 2017 à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'événement de course de bazous sur le terrain de Monsieur Michel Gagnon est ponctuel et aura lieu le 1^{er} et 2 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la surface ne sera pas solide, et qu'aucune construction permanente ne sera érigée;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette activité aura lieu sur une propriété privée;

CONSIDÉRANT QU'il y a absence de contraintes ou effets en matière d'environnement particulièrement pour les établissements de production animale voisine;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières actuellement en agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'organisateur de l'événement devra obtenir un permis conformément au projet de règlement numéro 271 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 240 de la municipalité pour la tenue de l'activité et se soumettre aux dispositions particulières qui lui seront alors exigées;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'utilisation d'un lot pour la tenue d'un événement ponctuel de course de bazous est conforme au projet de règlement numéro 270 modifiant le règlement de zonage 237-14 de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Monsieur Michel Gagnon. Cet appui n'enlève en rien à l'obligation pour le propriétaire de se conformer à l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment quant à son obligation d'obtenir un permis de la municipalité pour la tenue de son événement.

Adopté.

2017-03-06-15 : INDIAN STREAM – ASSUMATION DES FRAIS D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde appuie le projet de mise en valeur de la République de l'Indian Stream ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à assumer les travaux d'entretien des installations de l'Indian Stream qui sont situées sur sa propriété, ainsi qu'à partager avec Forêt Hereford Inc les frais d'entretien des installations de l'Indian Stream qui seront installés au sommet du Mont Hereford, et ce pour une période minimale de 10 ans suivant leur construction.

Adopté.

2017-03-06-16: APPUI À LA DÉMARCHE DE LA MRC DE COATICOOK ET DE LA T@CTIC POUR LE DÉPÔT DU PROJET RÉGIONAL D'AMÉLIORATION D'INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU que l'organisme la T@CTIC (la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook) a été créé en 2009 ;

ATTENDU la desserte actuelle du territoire de la MRC, soit une desserte partielle, instable et à faible vitesse (moins de 5 mbit/s) ;

ATTENDU les problèmes importants de fiabilités que connaît le réseau sans fil et satellitaire actuel ;

ATTENDU qu'une zone rurale sans cellulaire efficace et sans accès à internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs en plus d'entraîner des problématiques au niveau de la sécurité, en raison de l'isolement ;

ATTENDU la pertinence de développer un réseau durable, fiable qui améliorerait de façon structurante la qualité de vie des citoyens de la MRC de Coaticook ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU la volonté de tous les acteurs de la région, notamment la t@ctic, la MRC, les municipalités et la commission scolaire à répondre à la nouvelle réalité technologique de façon durable sans devoir recommencer le processus dans 5 ans ;

ATTENDU que pour tous les acteurs, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice ;

ATTENDU que spécifiquement pour le secteur agricole, ce projet permettrait de consolider et de faciliter la croissance et la modernisation de nos industries agricoles qui représente des revenus bruts de 250M\$ annuellement;

ATTENDU que la MRC a convenu avec les municipalités locales une entente lui déléguant la compétence à l'effet de déployer Internet haute vitesse sur leur territoire et de signer une convention à cet effet avec la T@CTIC, en 2010 ;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière sera déposée par la t@ctic pour les programmes provincial «Québec branché» et fédéral «brancher pour innover» avant le 20 avril 2017 ;

ATTENDU que le conseil est d'opinion que ce projet s'inscrit dans une démarche régionale en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la MRC, d'assurer l'occupation dynamique de notre territoire et de consolider et d'offrir aux entreprises des opportunités d'affaires et plus en vue du développement optimal du milieu rural ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer les démarches de la MRC de Coaticook et de T@CTIC afin de déposer le projet régional d'amélioration d'internet haute vitesse par le déploiement de fibre optique.

Adopté.

2017-03-06-17: HÉBERGEMENT EN ZONE AGRICOLE – DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT

Lecture de la résolution de Stanstead-Est. Des informations seront prises pour la prochaine réunion. À l'étude.

2017-03-06-18: DEMANDE D'APPUI – PROJET DE GARDERIE

Des informations seront manquantes pour confirmer la faisabilité du projet. D'autres informations à obtenir pour la prochaine réunion. À l'étude.

2017-03-06-19: USINE D'ÉPURATION

La deuxième pompe pour améliorer l'élimination des boues a été faite. Francis et Marc feront un suivi pour valider l'amélioration de l'élimination des boues, ainsi que du relargage de matières en suspension.

2017-03-06-20 : AQUEDUC

Une des 2 sondes de niveaux ne fonctionnait plus. Une nouvelle sonde a été commandée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

avec le câblage et devrait être installée dans les prochaines semaines. Les prises de données sont actuellement erronées pour cette raison. Le rapport de Stratégie d'économie d'eau potable devra en faire mention.

Le bilan de la qualité de l'eau potable 2016 est déposé au bureau municipal. Tous les tests nécessaires ont été réalisés en 2016 et sont conformes.

2017-03-06-21: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose les états financiers mensuels au 28 février 2017.

2017-03-06-22: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le rapport de correspondance du 7 février au 6 mars 2017.

2017-03-06-23: RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le Rapport financier 2016. Il est demandé d'obtenir une copie PDF du rapport si possible pour pouvoir l'acheminer aux conseillers.

2017-03-06-24: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

La prochaine réunion se tiendra jeudi le 9 mars 2017

2017-03-06-25: LOISIRS

Réunion d'information à venir pour les gestionnaires des SAE
Affichage du poste d'animatrice dans le journal Le Mégilien du mois de mars

2017-03-06-26: TROIS VILLAGES

Rencontre à venir pour élaboration d'action pour répondre aux objectifs de plan de développement.

Il est à nouveau soulevé l'idée de rassembler des ressources humaines entre municipalité (entente intermunicipale) pour alléger le fardeau des employés municipaux et améliorer l'efficacité de chaque municipalité.

2017-03-06-27: FAMILLE ET CULTURE

MADA/CAB : Formation pour le recrutement de bénévoles d'accompagnement le 10 mars 2017

Concours photos : Sylvie a assisté les étudiants de 2^e secondaire de la Polyvalente La Frontalière dans le cadre du concours «Expérience photographique du patrimoine» pour la description de leur texte relative à la photo prise. Plusieurs beaux projets ont été présentés.

2017-03-06-28: JOURNAL

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Prochaine édition vers la mi-mars.

2017-03-06-29: DIVERS

- Date des prochaines réunions de travail : mardi le 28 mars à 18h30
- Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 3 avril à 19h
- MRC de Coaticook : Dépôt du Bilan 2016 et Plan d'action 2017
- Refinancement d'emprunt par billets : des demandes de soumissions seront envoyées en mars

2017-03-06-30: PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : Un citoyen demande si les enfants du SAE iront à Frontier Lodge cette année

R : Étant donné que la municipalité devait désormais payer pour cette activité car elle n'était plus subventionnée, et que les enfants n'aimaient pas particulièrement cette activité, il est convenu que les enfants ne retourneraient pas à Frontier Lodge cette année, tout comme à l'été 2016.

2017-03-06-31: VARIA

Conférence sur l'architecture : Plusieurs idées intéressantes et une forme de sensibilisation au patrimoine bien présentée, mais pour lequel la municipalité ne mettra pas, pour l'instant, de réglementation de l'avant pour obliger les gens à conserver ce patrimoine

Pancarte de signalisation : Pancarte pour écolier à ajouter dans le rang 9 d'ici la prochaine rentrée scolaire

Problème de vitesse : encore présent dans le rang 9 et chemin St-Jacques. La SQ sera avisée. À noter qu'il y a tout de même une certaine présence policière sur le territoire suite à certaines demandes.

Projet achat de camion : des informations de Sauvageau sont à suivre sous peu

Comité RH à prévoir fin mars début avril

Ressourcerie : Aucune nouvelle information. L'entente 2016 est pour l'instant maintenue jusqu'à ce que nous ayons une nouvelle proposition.

Réaménagement du bureau municipal : pour améliorer la confidentialité pour les citoyens et l'efficacité de travail des employés, il est soulevé que des améliorations pourraient être faites au bureau municipal. Projet à tenir en compte lors des budgets des prochaines années

2017-03-06-32: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 20h47.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____

S
no de résolution
ou annotation

Secrétaire-trésorière

Pro-Maire

Je, Sébastien Desgagnés, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.